



COMMISSION DES EQUIPEMENTS DE SECURITE CIVILE

FICHE D'INTERPRETATION N°3

Suivi de la fiche :    ADOPTEE :     ATTENTE :     REFUS :

1- Type de fiche : NORMALISATION :

PRECONISATION : X

2- Texte concerné :

NIT 324 et 325, § Test physiologique

3- Question :

Demande de déroger au test physiologique prévu dans les NIT en attente de trouver un organisme capable de procéder aux essais.

4- Décision :

Il est décidé de déroger au test physiologique prévu dans les NIT sous réserve :

- que le poids de la veste soit inférieur à 2 kg peu importe la taille
- que le Ret soit inférieur à 25

Commission du 17 novembre 2003

5- Date de l'application :

17 novembre 2003